



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROJET DE SERVICE

2021-2025

■ Institut national de la jeunesse et de
l'éducation populaire (INJEP)

Projet de service 2021-2025

SOMMAIRE

■ LE MOT DU DIRECTEUR	4
Retour sur le projet de service 2016-2020	5
L'INJEP au cœur d'un nouveau contexte institutionnel	5
■ UN INSTITUT AU SERVICE DE POLITIQUES PUBLIQUES INNOVANTES ET DES BESOINS DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS	7
Produire et diffuser des connaissances pour renforcer et transformer les politiques publiques et soutenir les acteurs	7
Développer des travaux au service des acteurs et de l'action publique dans une perspective à la fois ministérielle, interministérielle et interterritoriale	7
Accompagner la transformation d'une action publique qui soit guidée par la preuve	8
Accompagner la réflexion et l'expertise des acteurs associatifs et professionnels	8
Faire parler les données et rendre accessibles les résultats à travers l'accompagnement de leur diffusion et de leur appropriation par les acteurs	9
Renforcer la position de l'INJEP comme observatoire de référence permettant le croisement des regards et des perspectives	9
Conforter et tirer parti d'une position unique d'interface	9
Inscrire la production du SSM dans la démarche qualité portée par la statistique publique	10
S'appuyer sur des instances de pilotage, d'échange et de concertation pour garantir et renforcer la qualité et la pertinence des productions	11
Poursuivre le renforcement d'une approche transversale entre missions de l'INJEP, notamment pour investir les nouveaux champs	11
■ UN INSTITUT AU CŒUR DES ENJEUX SOCIAUX ET TERRITORIAUX DE SES CHAMPS D'EXPERTISE	12
Renforcer le positionnement de l'INJEP sur des thématiques structurantes en lien avec le nouvel environnement institutionnel	12
Jeunesse et politiques de jeunesse, un regard sur tous les jeunes	12
Développer la capacité d'expertise sur le champ sportif	13
Renforcer l'expertise sur l'éducation populaire et les politiques éducatives périscolaires/extra-scolaires	14
Poursuivre l'investissement sur la vie associative et l'engagement	15

Un institut qui investit l'échelle des territoires : renforcer la dimension territoriale dans les travaux aux niveaux local, européen et international	16
Développement de l'observation sur les territoires	16
Développement des travaux aux niveaux européen et international	17
■ UN INSTITUT À L'ORGANISATION RENOUVELÉE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS À VENIR	18
Des missions inhérentes à l'INJEP renforcées et complémentaires	18
Mission de production de connaissances	18
Mission de pôle de ressources et d'expertise	19
Une organisation renouvelée pour répondre aux enjeux d'efficacité et d'innovation	21
Un conseil scientifique et d'orientation renouvelé pour renforcer le lien avec les partenaires	21
Un socle de valeurs partagées	22
■ ANNEXE	
Charte de déontologie	24

LE MOT DU DIRECTEUR



Connaître aujourd'hui pour préparer demain. Telle pourrait être la devise de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. En effet, l'INJEP est aujourd'hui un organisme unique au regard de la diversité et la complémentarité de ses missions en termes de production de connaissances et de mise à disposition de ressources et d'expertise. Il permet par le biais des études, des enquêtes, des expérimentations, des évaluations de politiques publiques de dresser le panorama de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport.

Au sein des ministères en charge de la jeunesse, de la vie associative et des sports, l'INJEP constitue un centre de ressources et d'expertise incontournable au service des politiques publiques, mais aussi de l'ensemble des acteurs de ces champs. Et l'institut, toujours en quête d'innovation, renforce le rôle du conseil scientifique et d'orientation qui vient d'être renouvelé dans une dimension partenariale résolument ouverte.

Alors que l'actualité vécue au regard de la crise sanitaire initiée en 2020 implique une réponse à des enjeux sociaux politiques et territoriaux, visiblement à moyen ou long terme, l'INJEP doit jouer un rôle majeur pour analyser les conséquences de cette situation en particulier sur les jeunes, pour aussi les anticiper tant que faire se peut et proposer les éléments permettant d'éclairer les décisions majeures pour réduire les fractures et inégalités engendrées.

Au-delà de l'actualité, les travaux de l'institut s'inscrivent ainsi résolument dans une ambition de fournir des éléments pour construire l'avenir et les politiques publiques de demain.

Accompagné de la charte de déontologie et des textes afférents au conseil scientifique et d'orientation renouvelé, le présent projet de service vise à présenter l'identité, les orientations et les ambitions des enjeux stratégiques et des priorités scientifiques de l'INJEP.

La déclinaison opérationnelle de ce projet de service est détaillée par ailleurs dans le programme pluriannuel de travail mis à jour annuellement. ■

PRÉAMBULE

Retour sur le projet de service 2016-2020

L'ambition du projet de service de l'INJEP pour 2016-2020 était de réussir la transition entre l'institut, historiquement établissement public depuis plus de 65 ans, et sa transformation en service à compétence nationale rassemblant des missions qui se trouvaient auparavant dans des environnements différents, aux pratiques et aux cultures variées.

Après cinq ans, il est permis de dire que le défi de cette transformation est réussi même si l'exigence d'une transversalité accrue entre les missions nécessite un investissement collectif au quotidien.



La fonction transversale d'observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a été développée notamment via la mise à disposition annuelle d'indicateurs statistiques par exemple au travers du baromètre sur la jeunesse ou encore des chiffres-clés sur la jeunesse, sur le sport ou sur la vie associative qui font largement référence aujourd'hui. Aussi, tous les deux ans, l'INJEP organise des rencontres thématiques mobilisant l'ensemble du service.



Le rôle de service statistique ministériel a été conforté par une production de données dans tous les champs d'expertise de l'institut, dans le respect notamment des standards qualitatifs nationaux et européens.



Un programme de travail est réalisé annuellement présentant aux partenaires tant institutionnels (administrations, collectivités, ...) que scientifiques (universités et organismes de recherche), les activités et travaux prévus pour encourager les collaborations aussi bien au niveau national, territorial qu'international.



La politique de valorisation a été repensée notamment avec la refonte des collections des publications et l'évolution du site internet pour prendre en compte l'ensemble des activités de l'INJEP, en particulier les productions statistiques et les expérimentations portées par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

L'INJEP au cœur d'un nouveau contexte institutionnel

Avec la création d'un ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, **les champs d'expertise de l'INJEP sont sanctuarisés et renforcés**. En effet, l'INJEP a investi depuis de nombreuses années la thématique de l'engagement, fortement développée non seulement avec le déploiement du Service Civique et la mise en place du Service national universel, pour lequel l'INJEP joue un rôle incontournable d'évaluation et d'aide à la décision, mais aussi avec l'étude, par exemple, du développement de nouveaux régimes d'engagement des jeunes hors des cadres institués qui contribuent à interroger leur rapport à la vie démocratique.

Il en est de même pour la vie associative qui a fait l'objet d'un investissement particulier par l'INJEP du point de vue des statistiques publiques, des études et des recherches, comme du sport, notamment au sein du service statistique ministériel.

Au 1^{er} janvier 2021, l'INJEP intègre administrativement comme la DJEPVA les services de ce nouveau grand ministère dont la vocation est d'appréhender de manière globale les enjeux liés aux enfants et à la jeunesse à l'école et en dehors de l'école.



L'INJEP fidèle à ses principes veillera à maintenir son niveau d'ambition, d'autonomie et de qualité de ses travaux et poursuivra ses collaborations interministérielles et pluridisciplinaires, en particulier avec les services d'études, de statistiques, d'évaluation du ministère.

L'INJEP tire sa force de la variété des métiers qui œuvrent à la réalisation de ses missions. Les métiers de la communication et de l'événementiel s'articulent à ceux de l'édition. Les métiers de l'expertise résonnent avec ceux de la gestion et de l'accompagnement des projets d'innovation sociale, de la veille et de la documentation. Les métiers de l'évaluation et de la statistique dialoguent avec ceux de la recherche. L'ensemble produit un socle de ressources transversal permis par une forte qualification professionnelle et un dialogue à préserver et étendre. L'INJEP est un collectif de travail intégré dans lequel les agents ont des espaces d'implication professionnelle (groupes de travail, organisations syndicales, implication des agents dans le CSO, etc.). L'INJEP est également en relation directe avec d'autres métiers qui nourrissent l'expertise et l'assise de ses agents (journalistes, acteurs des collectivités, institutions de conservation, cabinet d'expertise, etc.)

Ce changement de contexte institutionnel conduit l'INJEP à réaffirmer ses fondamentaux, ses valeurs, ses missions, son autonomie, ce qu'est l'INJEP aujourd'hui, et à construire les réponses aux défis de la société pour continuer à faire référence dans ses domaines d'expertise, et devenir l'INJEP de demain. ■

UN INSTITUT AU SERVICE DE POLITIQUES PUBLIQUES INNOVANTES ET DES BESOINS DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS

Produire et diffuser des connaissances pour renforcer et transformer les politiques publiques et soutenir les acteurs

Développer des travaux au service des acteurs et de l'action publique dans une perspective à la fois ministérielle, interministérielle et interterritoriale



Fort d'une expertise reconnue par l'ensemble des acteurs, l'INJEP doit continuer à poursuivre le développement de ses travaux pour **produire des connaissances au service des politiques publiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative et de sport, à destination en particulier des acteurs et décideurs publics** qui les portent (ministres, parlements, cabinets, Cour des comptes, Conseil économique, social et environnemental, administrations...). C'est le cas en particulier des politiques portées par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et de la direction des sports (DS) avec lesquelles

l'INJEP entretient des liens étroits et privilégiés **afin de guider, soutenir et transformer les politiques qu'elles portent.**

La force, l'utilité et la crédibilité des productions de l'INJEP tiennent à l'indépendance dans laquelle celles-ci sont toujours produites et qui doit être maintenue en toutes circonstances. **Cette indépendance, garantie par son statut de service à compétence nationale auprès du DJEPVA, est la condition nécessaire pour que l'INJEP puisse jouer pleinement son rôle.**

L'INJEP continuera à intervenir au titre de son expertise globale sur ces domaines, comme de manière ciblée sur des champs précis, dans une perspective d'innovation **à la fois ministérielle, interministérielle et interterritoriale.** Pour cela, l'INJEP se doit constamment d'anticiper quels seront les sujets et les besoins d'expertise des années futures afin de lancer en amont les chantiers nécessaires et de recueillir les connaissances utiles pour éclairer les politiques publiques de demain.

Ce renforcement constant d'expertise passe ainsi par le développement de nouvelles enquêtes et études qualitatives, ainsi que des publications et productions en matière de statistique publique. De nombreux travaux seront ainsi engagés sur les pratiques émergentes, les représentations et les politiques de jeunesse, sur les évolutions du bénévolat et de la participation à la vie associative, sur les mutations de l'éducation populaire et de ses réseaux ou encore sur les transformations dans le domaine du sport et des pratiques sportives.

"L'INJEP se doit constamment d'anticiper quels seront les sujets et les besoins d'expertise des années futures afin de lancer en amont les chantiers nécessaires et de recueillir les connaissances utiles pour éclairer les politiques publiques de demain"

Accompagner la transformation d'une action publique qui soit guidée par la preuve



De par les compétences complémentaires rassemblées au sein du même institut, situation assez unique en France, l'INJEP est en mesure d'accompagner la mise en œuvre et la transformation des politiques publiques en fournissant des données et analyses objectives.

Comme l'institut l'a démontré depuis 2019 au travers de l'évaluation du Service national universel ou de l'évaluation du Service Civique, il est indispensable que l'action publique soit guidée par la preuve. Sur le modèle des *What Works Centres* britanniques, l'INJEP ambitionne de rassembler en son sein toutes les expertises utiles afin d'aider les acteurs publics à mieux identifier et mettre en œuvre ce qui fonctionne afin de renforcer le déploiement d'une action publique s'appuyant sur la preuve de son efficacité.

Le fonds d'expérimentation pour la jeunesse constitue un support unique en France pour permettre de déployer de telles démarches, fondées sur l'expérimentation d'un projet innovant évalué scientifiquement. L'INJEP dispose au travers de cet outil d'un historique et de savoir-faire qui doivent être mobilisés pour nourrir les politiques publiques à l'échelle nationale et locale, mais aussi le monde de la recherche et les acteurs de terrain. Une réflexion doit ainsi être menée pour voir comment renforcer le FEJ, sa dimension interministérielle, mais aussi l'impact des connaissances qu'il produit, en lien avec les autres productions de l'INJEP.

Accompagner la réflexion et l'expertise des acteurs associatifs et professionnels



Au-delà de l'aide à la décision publique, l'INJEP joue un rôle particulier d'accompagnement des acteurs de terrain et contribue ainsi au développement des connaissances et compétences parmi ces acteurs.

La diversité qui caractérise le large public de l'INJEP constitue l'un de ses principaux atouts qui vient aujourd'hui confirmer **sa position résolument interdisciplinaire, intersectorielle, et donc interministérielle.**

L'appropriation des travaux d'études, de recherches et d'évaluations est un processus qui repose sur l'implication des acteurs du milieu associatif, du milieu de la recherche, mais aussi des collectivités s'intéressant au sujet traité, dans une logique d'intermédiation.

Cette appropriation est facilitée par le partage des résultats des travaux de l'INJEP *via* ses publications, mais aussi dans le cadre des rencontres, des conférences-débats, web-conférences, ou encore de « Rendez-vous de la Doc ». Ces temps d'échanges rassemblant des publics très divers (scientifiques, associations, collectivités locales, décideurs publics, jeunes...) constituent des moments privilégiés de diffusion, de valorisation et de mise en discussion, qu'il importe d'élargir à l'échelle territoriale pour être au plus près des acteurs.

L'INJEP poursuit également un objectif d'accessibilité des études, recherches, évaluations d'expérimentation, à destination des décideurs publics et des acteurs et professionnels de terrain notamment. Des enquêtes de lectorat viendront conforter cette démarche par une meilleure connaissance de ce public et de ses attentes.

Faire parler les données et rendre accessibles les résultats à travers l'accompagnement de leur diffusion et de leur appropriation par les acteurs



Au service de l'intérêt général, l'INJEP rend publics tous ses travaux en s'efforçant de faciliter l'accès et la compréhension à un large public, de l'expert au citoyen. À cet effet, **l'INJEP diversifie ses modes de communication pour s'adapter à la diversité de ses publics et de leurs attentes**. Il multiplie les canaux de diffusion et doit notamment poursuivre le développement des formats de restitution didactiques et attractifs qui facilitent la lecture des données et l'accès aux principaux résultats (synthèses, infographies, data-visualisation, vidéos).

Des efforts de communication qui accompagnent également les expérimentations financées par le FEJ et leurs enseignements tout au long de la vie des projets : articles de synthèse, notes de lancement et de capitalisation des appels à projets, fiches de description des expérimentations et rapports finaux d'évaluation.

Par ailleurs, pour **répondre aux enjeux d'actualité** qui émergent souvent rapidement, l'INJEP doit se donner les moyens de nourrir le débat par la capitalisation des travaux existants. À titre d'exemple, les effets de la covid-19 sur la situation économique, sociale et professionnelle des jeunes impliquent de recenser et mobiliser les travaux en cours ou passés qui dévoilent les inégalités ou la précarité déjà existantes en s'appuyant sur des études, recherches, évaluations relativement récentes traitant de la question.

À cet effet, un effort de **capitalisation des données existantes** sera fourni pour mettre à disposition des études récentes permettant d'éclairer l'actualité et apporter des éléments de réponse aux problématiques de société.

L'amélioration de la visibilité des travaux de l'INJEP auprès d'un public élargi passe également par le renforcement de la diffusion sur les réseaux sociaux et des relations presse. Notamment un agenda prévisionnel des publications pourrait être rendu public, actualisé et régulièrement diffusé auprès des médias.

L'usage de la vidéo sera par ailleurs systématisé pour les rencontres et événements pour les rendre plus accessibles auprès de tous les publics et territoires et en élargir l'audience.

Renforcer la position de l'INJEP comme observatoire de référence permettant le croisement des regards et des perspectives

Conforter et tirer parti d'une position unique d'interface



L'INJEP a été créé comme observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport par le décret n° 2015-1771 du 24 décembre 2015, sous la forme d'un service à compétence nationale (SCN), rattaché au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Il dispose dans ce cadre d'une autonomie dans la conduite de ses travaux et dans la diffusion de ses productions, d'une autonomie de gestion de son budget et d'une autonomie partenariale.

N'étant ni un laboratoire de recherche, ni une direction ministérielle chargée de mettre en œuvre des politiques ou une sous-direction de la DJEPVA, l'INJEP bénéficie d'un statut particulier, lié à la réalisation d'activités statistiques, scientifiques et techniques, qui lui confère **une position d'interface au milieu des différents acteurs publics et privés dans les champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport**.

L'institut est doté d'une fonction stratégique d'études, d'expertise et d'appui à la décision publique, au niveau de l'État (des ministères agissant dans le champ visé et en particulier, du ministère en charge de la jeunesse et des sports et de ses services déconcentrés). Son expertise s'exerce à tous les niveaux territoriaux, du local au niveau européen. Il constitue un pôle de référence pour les acteurs de jeunesse, d'éducation populaire, de la vie associative et du sport.

De par sa situation au cœur d'un système rassemblant une grande diversité d'acteurs et du fait de la neutralité qui gouverne son activité, l'INJEP **est en capacité d'organiser les croisements entre différents regards : scientifiques, politiques, techniques**. Il est en mesure de favoriser la coopération entre collectivités, créer des synergies entre les différents acteurs par la diffusion et la valorisation de données et de connaissances, la production d'indicateurs, la circulation de savoir-faire, de concepts ou encore de méthodes, partagées et accessibles à tous. Ce positionnement lui permet également de rester en alerte sur les enjeux émergents, mais aussi d'être attentif à la demande sociale.

"N'étant ni un laboratoire de recherche, ni une direction ministérielle chargée de mettre en œuvre des politiques ou une sous-direction de la DJEPVA, l'INJEP bénéficie d'un statut particulier, lié à la réalisation d'activités statistiques, scientifiques et techniques, qui lui confère une position d'interface"

Dans cette perspective, l'INJEP rassemble des compétences variées lui permettant de disposer de capacités d'expertise avérées et de proposer des productions diversifiées : mesurer, analyser, expérimenter, évaluer, mettre à disposition des connaissances, animer le transfert de connaissances et le débat public, autant de dimensions lui permettant de mettre en œuvre sa fonction d'observatoire. La mise en synergie de ces différentes expertises constitue un enjeu interne majeur depuis la création de l'INJEP en 2015 en tant que SCN. Elle sera renforcée à travers l'inscription de chantiers « transversaux », associant des compétences complémentaires pour la réalisation de son programme de travail pluriannuel.

Inscrire la production du SSM dans la démarche qualité portée par la statistique publique



La mission des enquêtes, données et études statistiques (MEDES), de par son statut de service statistique ministériel (SSM), participe à la démarche qualité du service statistique public français pilotée par l'INSEE. L'objectif de cette politique est d'**intégrer ou d'améliorer en continu la qualité dans les processus de production statistique**. Sa mise en œuvre passe par la description de ces processus, l'évaluation des risques encourus sur les différentes étapes et la documentation pour suivre l'évolution de la qualité et pour en informer les utilisateurs.

Cinq axes directeurs sont mis en avant pour cette démarche qualité : mettre en place une gouvernance adaptée pour piloter cette démarche, développer des compétences pour assurer la qualité des processus, appliquer la démarche à l'ensemble des processus de production de données, suivre les recommandations de l'autorité de la statistique publique portant notamment sur la communication du SSM et prendre en compte le besoin des utilisateurs.

La MEDES a déjà mis en place un certain nombre d'actions concrètes pour y répondre : désignation d'un référent qualité, réalisation de fiches documentant les sources de données disponibles, diffusion d'un calendrier des publications régulièrement mis à jour sur le site internet de l'INJEP, sollicitation des différents acteurs du champ pour améliorer la pertinence des informations produites. Dans la logique d'amélioration continue impulsée par la démarche, la MEDES va poursuivre et compléter ces actions au cours des prochaines années, par exemple en consolidant les processus de production de données et en affinant les techniques mises en œuvre, en améliorant l'analyse et le suivi des processus de production récurrents (notamment sur le recensement des licences sportives et sur les accueils collectifs de mineurs) et en complétant les informations diffusées et les données mises à disposition.

S'appuyer sur des instances de pilotage, d'échange et de concertation pour garantir et renforcer la qualité et la pertinence des productions

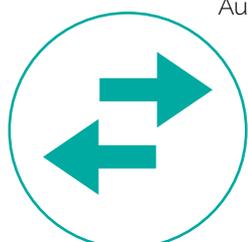


Soucieux de la qualité de ses productions, l'INJEP a mis en place des comités éditoriaux pour plusieurs de ses publications. Ces comités internes réunissent des collaborateurs de chaque mission de l'INJEP, avec l'objectif de mobiliser toutes les expertises de l'institut en matière d'études, d'enquêtes ou encore d'expérimentations, ces comités pourront recevoir les suggestions de collaborateurs travaillant sur un sujet proche. Par ailleurs, des comités plus larges et ouverts aux expertises externes à l'INJEP existent pour des publications telles qu'*Agora débats/jeunesses* et les « Cahiers de l'action ».

La refonte générale de l'organisation du conseil scientifique et d'orientation de l'INJEP participe également de ce mouvement via la création de commissions thématiques ayant vocation à être un lieu d'échange et de discussion sur différents travaux en cours ou achevés de l'institut. Celles-ci répondent ainsi aux besoins exprimés par les auteurs de confronter leurs travaux à des regards experts d'autres institutions ou services avec lesquels l'INJEP est en relation de proximité.

Le CSO jouera également un rôle particulier pour le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) en étant son conseil scientifique spécifiquement prévu par le décret instaurant le FEJ. Il a pour vocation d'assister le conseil de gestion du FEJ en formulant notamment des recommandations sur l'orientation générale du fonds, sur la méthodologie d'évaluation et sur les propositions de programmes expérimentaux.

Poursuivre le renforcement d'une approche transversale entre missions de l'INJEP, notamment pour investir les nouveaux champs



Au regard des multiples compétences de l'INJEP en matière de production de connaissances et de la diversité des missions et expertises qui les composent, une approche transversale des travaux sera favorisée pour développer la qualité des études, des enquêtes et des programmes expérimentaux du fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Ainsi, les travaux d'élaboration du programme de travail annuel seront réalisés en collectif de travail thématique réunissant l'ensemble des missions pour une appréhension multidimensionnelle des sujets, intégrant à chaque fois que cela sera possible tant l'approche statistique, que l'approche recherche, que l'approche expérimentale, en particulier pour les sujets nouveaux.

Enfin, tous les deux ans, l'INJEP organise les « Rencontres de l'INJEP », un événement se déroulant sur une journée et rassemblant une diversité d'acteurs (chercheurs, décideurs, acteurs locaux, etc.) pour débattre autour d'un thème. Ces rencontres demandent un travail préparatoire mobilisant l'ensemble des missions du service et qui favorise la transversalité. ■

UN INSTITUT AU CŒUR DES ENJEUX SOCIAUX ET TERRITORIAUX DE SES CHAMPS D'EXPERTISE

Renforcer le positionnement de l'INJEP sur des thématiques structurantes en lien avec le nouvel environnement institutionnel

Au moment d'élaborer ce projet de service, alors que les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 concernent plus directement les adolescents et les jeunes adultes (dans leur scolarité, dans leur insertion, dans leurs loisirs ou encore dans leurs sociabilités), mais aussi l'ensemble des acteurs de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport, le rôle d'observation joué par l'INJEP se révèle d'autant plus crucial pour éclairer la décision publique et guider l'action de l'ensemble des acteurs concernés.

Les crises qui surviennent au sein de nos sociétés contemporaines (sanitaires, environnementales, sociales ou économiques) produisent des effets complexes, entre accélération des tendances structurelles à l'œuvre et reconfigurations profondes de certains équilibres existants. Le développement d'une expertise interdisciplinaire et produite en lien étroit avec les acteurs impliqués dans les champs couverts par l'INJEP doit permettre de mieux analyser les enjeux auxquels ils sont confrontés, mais aussi les pratiques émergentes et les expériences innovantes dont ils sont porteurs.

Les tendances propres à chacun des champs couverts par l'INJEP fixent ainsi le cadre des enjeux stratégiques et des priorités scientifiques de l'Institut.

Jeunesse et politiques de jeunesse, un regard sur tous les jeunes



Souvent envisagé comme une étape transitionnelle entre l'enfance et l'âge adulte, **le temps de la jeunesse constitue une expérience de vie structurante des parcours des individus qui ne se réduit pas à des bornes d'âges biologiques strictement délimitées**. Les travaux de sciences sociales sur la jeunesse mettent ainsi en évidence le fait que cette période de la vie est marquée par des cadres institutionnels de prise en charge qui varient selon les contextes nationaux, tant au regard des modèles d'action publique, que des représentations et des normes sociales qui encadrent les itinéraires du devenir adulte.

De surcroît, la jeunesse ne saurait être appréhendée en dehors des inégalités et des formes multiples de discriminations qui la traversent. La persistance des tendances inégalitaires qui concernent toutes les tranches d'âges se révèle particulièrement marquée chez les jeunes, d'autant plus à l'heure où survient une crise socio-économique particulièrement sévère qui fragilise durablement les possibilités, pour les jeunes, de s'insérer dans l'emploi, avec des conséquences à moyen et long terme dont l'ampleur n'est pas encore précisément connue. Dans ce cadre, les **inégalités structurelles et multidimensionnelles** tendent à s'accroître et à limiter les possibilités de s'installer, de s'émanciper et de s'épanouir dans une société elle-même confrontée à des défis structurants.

En ce sens, les difficultés que les jeunes doivent affronter aujourd'hui ne peuvent être réduites à un âge de la vie. **La jeunesse est en effet à la fois un révélateur et la première concernée par les transformations qui affectent la société toute entière** : recomposition du cycle de vie et des rapports entre générations, mutations du système économique et du système de protection sociale, précarisation du marché de

l'emploi, partage du travail et des relations de travail, nouveaux modèles éducatifs et modes d'apprentissages, transformation des modèles familiaux, évolution du rapport à la démocratie et nouvelles formes de participation et d'engagement ... Ces facteurs structurels jouent non seulement sur l'entrée dans la vie adulte mais aussi sur la dynamique des trajectoires de vie et la construction partagée de l'avenir entre générations.

L'étude et la compréhension des problématiques de la jeunesse dans toutes ses dimensions sont déterminantes pour définir ce que pourrait être une « politique de la jeunesse » en France, notamment au regard de la spécificité de l'INJEP comme observatoire ayant une approche interministérielle et interterritoriale dans l'espace européen. C'est bien sur la base d'une telle vision élargie de la jeunesse et de son intégration dans la société que l'INJEP entend développer ses analyses sur la situation des jeunes. Seule institution publique française entièrement dédiée aux questions de jeunesse, l'INJEP ambitionne d'appréhender celles-ci dans toute leur complexité, en les restituant de manière transversale dans les mutations de la société. Suivant cet objectif, les travaux de l'INJEP visent à produire des connaissances sur ce champ au travers notamment de la production de statistiques, d'études et de recherches, de veilles documentaires ou encore par la mise en œuvre de programmes expérimentaux et d'évaluation.

Développer la capacité d'expertise sur le champ sportif



Depuis sa transformation en service à compétence nationale et l'intégration du service statistique ministériel, l'INJEP travaille sur des thématiques sportives, souvent en collaboration avec la direction des sports (DS). Le pilotage du recensement des licences sportives, les travaux sur le recensement des équipements sportifs et la mise en place d'enquêtes (Enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives, Baromètre national des pratiques sportives) ou encore la publication récurrente des « Chiffres-clés du sport » en sont des exemples majeurs. Le rapprochement entre l'INJEP et la DS au sein du nouveau ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports pourra permettre de renforcer ces collaborations et d'élargir le champ d'action de l'INJEP sur la thématique sportive.

"Au-delà de l'approche économique et de l'analyse de la pratique dans un cadre institutionnel, la pratique sportive peut aussi être appréhendée comme une pratique sociale et culturelle"

En tant que service statistique ministériel en charge de la jeunesse, de la vie associative et des sports, **l'INJEP produit des données sur le sport en tant que secteur économique, en tant que milieu professionnel mais aussi en tant que pratique**, qu'elle soit encadrée par des fédérations (licences et clubs sportifs par exemple), pratiquée en toute autonomie par le grand public, en compétition, avec des objectifs de performance ou uniquement pour le loisir. Dans le cadre des travaux de la statistique publique, l'INJEP fournit ainsi des informations de cadrage, des indicateurs et des études plus détaillées sur ces sujets.

Au-delà de l'approche économique et de l'analyse de la pratique dans un cadre institutionnel, la pratique sportive peut aussi être appréhendée comme une pratique sociale et culturelle, incluant les activités physiques et sportives à des fins récréatives, à des fins utilitaires (déplacement à pied, à vélo), ou pour des motifs de santé. En effet, au-delà de la pratique, le sport se regarde, se vit comme une expérience collective qui peut également concerner les non-pratiquants. La production d'enquêtes statistiques par l'INJEP sur les pratiques physiques et sportives ouvre des perspectives d'analyses renouvelées sur ces champs, avec la possibilité de croiser les approches.

Par ailleurs, dans tous les types de pratiques physiques et sportives de fortes disparités s'observent entre les territoires, les classes d'âges, les catégories sociales les sexes. Ce sont ces inégalités que les travaux de l'INJEP visent à analyser finement à travers notamment la question de la lutte contre les discriminations dans les pratiques sportives, des disparités d'équipement, des déterminants sociaux à la pratique ou d'organisation de grands événements sportifs dans les territoires. Ainsi, par ces travaux, l'INJEP contribue à éclairer les politiques publiques liées aux enjeux du « Sport pour tous ».

En particulier, l'enjeu à venir des Jeux olympiques et paralympiques (qui se dérouleront en France en 2024) est une occasion d'interroger la place du sport dans la société et l'impact de ces grands événements non seulement sur la performance et la pratique sportive, mais aussi sur l'économie, la société et les territoires. L'INJEP contribuera notamment à cette réflexion en participant au groupe de travail interministériel sur l'évaluation de l'impact des Jeux olympiques et paralympiques.

De plus, le développement de la pratique physique et sportive rejoint des enjeux de santé publique, avec notamment les questions de sédentarité, de sport santé, d'accès du sport aux personnes handicapées sur lesquelles l'INJEP travaille également.

Au cours des prochaines années, le sport sera aussi la thématique d'**un appel à projets inédit pour le fonds d'expérimentation pour la jeunesse**, dans les territoires ultra-marins. Sur cette thématique peu explorée par le FEJ, des expérimentations s'appuyant sur les pratiques sportives pourraient répondre de façon nouvelle à la question de leur intégration sociale et professionnelle.

Dans le contexte du développement de ses travaux sur le champ du sport, l'INJEP intègre au sein de son centre de ressources et de documentation dès janvier 2021 **une importante collection de documents sur le sport** qui était gérée jusque-là, par les ministères sociaux. Cette opération aboutira à diffusion des nombreuses références bibliographiques nouvellement intégrées sur son catalogue de données en ligne, Télémaque, et s'accompagnera d'une politique documentaire plus affirmée dans ce domaine.

Renforcer l'expertise sur l'éducation populaire et les politiques éducatives périscolaire/extra-scolaire



L'éducation populaire trouve ses origines dans un long mouvement de réflexion et d'expérimentation autour de l'éducation depuis la période de la Révolution française.

Pensée comme un « art de s'éduquer par soi-même avec d'autres », l'éducation populaire regroupe des initiatives faisant une large place à l'expérience, au collectif et à la mobilisation des ressources de l'environnement de l'individu mis en position de construire son savoir : écoute des besoins, projet, « apprentissage en faisant », éducation par les pairs, etc. Impliquer depuis de nombreuses années dans les réflexions ayant pour objet une approche élargie de l'éducation et de la formation du citoyen, l'INJEP produit des connaissances et accompagne des acteurs afin de mieux comprendre la nature des bouleversements qui s'opèrent dans des domaines aussi variés que la diffusion des savoirs et de la culture, de l'économie, du travail social ou de l'animation des territoires, de l'engagement et de la participation politique.

L'éducation populaire et l'INJEP entretiennent une longue histoire et l'INJEP se doit de fournir à la société civile des éclairages pour comprendre les mutations éducatives et démocratiques. Sa démarche entend être résolument prospective. Mais l'expertise en termes d'expérimentations et la mutualisation de celles-ci, doivent aussi être mises en avant et amplifiées pour accompagner les acteurs dans la réponse à ces défis précédemment décrits. Cette priorité donnée au renouvellement de l'éducation populaire est le meilleur gage de sa perpétuation et de sa reconnaissance.

"L'éducation populaire et l'INJEP entretiennent une longue histoire et l'INJEP se doit de fournir à la société civile des éclairages pour comprendre les mutations éducatives et démocratiques"

Également, **du point de vue statistique, l'INJEP produit régulièrement des données sur les accueils collectifs de mineurs** (par période, par type d'accueil, par tranche d'âge, par zone géographique, pour les mineurs déclarés en situation de handicap...). Cette production sera poursuivie et améliorée au cours des prochaines années, de manière à intégrer la démarche qualité, à suivre les évolutions réglementaires et à mieux répondre aux besoins des différents utilisateurs, notamment les utilisateurs institutionnels qui assurent la conception et le suivi des politiques publiques relatives à ce domaine.

Poursuivre l'investissement sur la vie associative et l'engagement



Consacrée par une loi au début du siècle dernier, la liberté d'association a connu un franc succès au fil du temps. La France se caractérise par une vitalité associative remarquable. Qu'elles soient des lieux de responsabilisation ou bien de renforcement du lien social, les associations apparaissent également comme des espaces pour conduire des innovations sociales, pour concevoir des réponses nouvelles aux besoins économiques et sociaux des sociétés contemporaines.

Depuis les années 1980, **le soutien à la vie associative est devenu un enjeu central pour l'État, et pour les collectivités territoriales** : mise en place de point d'appui à la vie associative, centre de ressources, agents spécialisés dans l'animation de la vie associative, subventions, partenariats. Ces évolutions intéressent l'INJEP dans la mesure où elles impliquent de réfléchir à l'articulation des politiques publiques et au rôle que peuvent jouer les acteurs de l'éducation populaire, de l'économie sociale et solidaire, de la politique de la ville et de l'École. Dans un contexte où se cumulent des changements structurels profonds (réorganisation de l'État, décentralisation, mutation des formes et modalités de l'engagement, structuration du monde associatif, diversification des financements, etc.) et des stratégies d'adaptation variées des acteurs associatifs (réseaux, fédérations, ancrage local...), il est important d'accroître les capacités de l'INJEP à produire de nouvelles connaissances sur ces mutations (mettre en place un système d'information permettant de mieux cerner la vie associative) et à accompagner les acteurs dans leur quête de réflexivité (valoriser les innovations sociales portées par les associations notamment à travers le FEJ et les « Cahiers de l'action »).

Aussi, **l'INJEP produit régulièrement des données et des études sur les différentes formes d'engagement**. Il actualisera périodiquement les « Chiffres-clés de la vie associative » édités pour la première fois en 2019. L'enquête Engagement associatif, lancée en 2021, aura vocation à être reconduite et améliorée. Elle permettra à l'INJEP de produire des données inédites et de référence sur les différentes formes d'engagement associatif en France, ainsi que des études explorant des aspects encore méconnus sur cette thématique (notamment les liens entre dons et bénévolat).

Ces enjeux résonnent aussi particulièrement dans une période historique où les systèmes politiques sont bousculés par un enchevêtrement de crises (économique, sanitaire, démocratique...) mettant en lumière l'importance de l'engagement collectif. Se pose incidemment la nécessité d'interroger les transformations des pratiques démocratiques à travers l'observation de la diversité des formes d'engagement juvéniles, lesquelles ne se réduisent plus à des formes instituées comme l'engagement partisan, syndical ou associatif. L'INJEP porte une attention toute particulière tant aux pratiques d'engagement formelles émergentes qu'aux pratiques moins instituées comme le militantisme dans des mouvements hors partis, lequel donne à voir de nouvelles modalités d'implication des jeunes citoyens au débat public.

Enfin, à travers sa mission d'évaluation des politiques publiques, l'INJEP est missionné pour piloter l'évaluation du Service national universel (SNU). Les objectifs généraux de cette évaluation sont d'observer les conditions de mise en œuvre opérationnelle du SNU, de rendre compte des différences sur chacun des territoires et d'analyser la réception par les différents acteurs concernés.

Un institut qui investit l'échelle des territoires : renforcer la dimension territoriale dans les travaux aux niveaux local, européen et international

Développement de l'observation sur les territoires



L'action de l'INJEP au niveau des territoires s'exerce tant sur le plan de **la coordination et du pilotage de réseaux des services locaux**, que sur le plan de la recherche et de l'évaluation en tant que telles sur le terrain et sur les thématiques locales et notamment rurales.

À l'échelon régional, l'observation sera réalisée en coopération avec les DRAJES (délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et au sport) : créés en 2021 dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, ces services participeront en effet au pilotage local des projets statistiques (par exemple l'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés du champ du sport et de l'animation, ou le recensement des équipements sportifs). L'INJEP jouera également un rôle d'animation et de coordination auprès de ces services déconcentrés, d'une part en leur offrant un appui pour la réalisation d'études ponctuelles, d'autre part en mettant à leur disposition des outils facilitant la valorisation et la diffusion de leurs travaux au travers notamment d'« INJEP Veille & Actus », la lettre de veille documentaire de l'INJEP qui est un relais d'information à portée nationale et régionale.

Au sein des DRAJES, le fonds d'expérimentation pour la jeunesse peut s'appuyer sur son réseau de coordinateurs pour suivre la mise en œuvre des expérimentations au plus près du terrain. Cet appui est particulièrement précieux dans les territoires ultra-marins.

"L'INJEP développe des liens étroits avec les collectivités elles-mêmes ainsi qu'avec les différents réseaux qui les fédèrent dans une logique d'enrichissement mutuel et de partage d'expertise"

Les **travaux sur les politiques territoriales** sont également nombreux au sein de l'INJEP. Alors que le rôle des collectivités territoriales n'a cessé de s'affirmer au fil du temps dans le cadre d'un nouveau partage des compétences avec les services de l'État, l'INJEP a depuis plusieurs années développé une expertise spécifique sur la territorialisation de l'action publique en direction des jeunes, mais également sur la place de la dimension territoriale dans les inégalités de parcours des jeunes. L'ambition portée par les travaux de l'INJEP vise à produire de la connaissance à chaque échelle

d'intervention, en vue de comprendre non seulement les actions relevant des compétences obligatoires des collectivités locales (conseils régionaux, conseils départementaux, communes) et de leurs groupements (EPCI, pays, PETR notamment), mais également d'analyser la construction de partenariats à l'échelle locale. Il s'agit, en outre, de mieux identifier les articulations entre ces différents niveaux d'action. Dans ce cadre, l'INJEP développe des liens étroits avec les collectivités elles-mêmes ainsi qu'avec les différents réseaux qui les fédèrent dans une logique d'enrichissement mutuel et de partage d'expertise. En continuité avec les travaux déjà engagés, cette dimension se situera au cœur de l'activité de l'Institut au cours des prochaines années, en lien avec le développement des travaux sur le niveau européen.

Dans cette perspective, une attention particulière est apportée aux territoires ruraux, notamment au travers d'études spécifiques et par le déploiement de programmes expérimentaux du fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Les expérimentations mises en œuvre dans les territoires ruraux visent en particulier à favoriser l'accès à l'autonomie, au logement et à la mobilité des jeunes. Elles visent également à dépasser l'éloignement géographique de certains services, particulièrement en matière de santé.

Enfin, l'INJEP lance régulièrement au moyen du fonds d'expérimentation pour la jeunesse des appels à projets bénéficiant aux jeunes des différents territoires ultra-marins sur des thématiques variées telles que l'insertion professionnelle, la vie associative ou la santé.

Développement des travaux aux niveaux européen et international



Identifié comme partenaire français incontournable sur le thème de la jeunesse, l'INJEP contribue aux débats et travaux visant à faire émerger la question de la jeunesse au niveau des institutions de gouvernance européenne et internationale comme un enjeu majeur de l'action publique. C'est le cas notamment dans le cadre de collaborations avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

Le regard est en outre porté sur les politiques européennes de jeunesse favorisant les mobilités apprenantes et le développement des compétences non formelles des jeunes. La poursuite de ces travaux se fait en collaboration avec des partenaires européens au sein du réseau *Research-based Analysis and Monitoring of European Youth Programmes* (RAY), impliquant 36 agences nationales Erasmus+ Jeunesse et Sports et leurs partenaires de recherche.

L'INJEP contribue également à l'observation statistique de la mobilité européenne et internationale des jeunes, via l'évaluation quantitative des départs de jeunes à l'étranger, leur profil global et les caractéristiques des départs (durée du séjour par exemple), par le biais d'un recensement annuel des séjours à l'étranger auprès des différents opérateurs de la mobilité (Erasmus, OFAJ, OFQJ entre autres). Des travaux plus qualitatifs, dont la mise en place d'enquêtes, seront conçus.

Pour accompagner ces travaux, la mission documentation prévoit d'étendre son offre de service par l'introduction de documents numériques, en langue anglaise, en provenance de différentes aires géographiques. ■

UN INSTITUT A L'ORGANISATION RENOUVELÉE POUR REpondre AUX DÉFIS A VENIR

Des missions inhérentes à l'INJEP renforcées et complémentaires

Les missions de l'INJEP s'articulent autour de l'observation de la jeunesse, des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport. Ces missions s'organisent selon une chaîne d'activités renvoyant à la veille, au lancement d'expérimentations, la conception d'enquêtes ou d'évaluations, la production de données statistiques, la collecte, puis l'analyse de données, mais aussi à la diffusion, la valorisation, l'accompagnement à l'appropriation des connaissances. Ces activités conduites à l'INJEP consistent à produire des connaissances et constituer un espace de ressources et d'expertise pour l'ensemble des acteurs associatifs, des collectivités, des professionnels de la jeunesse, du monde de la recherche mais aussi des décideurs politiques.

Mission de production de connaissances

Les activités liées à la production de connaissances se déclinent de façon plurielle :



Mesurer : produire des données statistiques, réaliser des enquêtes quantitatives

L'institut produit des données statistiques au sein du service statistique public. L'INJEP comprend en effet le service statistique ministériel en charge de la jeunesse, de la vie associative et du sport et réalise notamment dans ce cadre des travaux statistiques pour la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et pour la direction des sports (DS). Il conçoit et coordonne, en lien avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et les autres services statistiques ministériels, les actions ayant pour objet l'information statistique en matière de jeunesse, de vie associative et de sports.



Analyser : conduire des études et des recherches

L'INJEP élabore des analyses à travers la conduite d'études et de recherches dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, ainsi que du sport. Il observe et analyse notamment la situation des jeunes et les politiques de jeunesse à tous les niveaux territoriaux, du niveau local au niveau européen, et étudie les évolutions du système d'acteurs de l'éducation populaire et de leurs démarches, ainsi que dans le secteur du sport.



Expérimenter : piloter des expérimentations et capitaliser sur leurs évaluations

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire assure l'animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), créé par l'article 25 de la loi du 1^{er} décembre 2008. Ce dernier a pour objet de financer et d'évaluer des programmes expérimentaux destinés à accompagner les jeunes dans tous les domaines de la vie éducative, sociale et professionnelle (réussite éducative, insertion sociale et professionnelle, santé, logement, mobilité), ainsi qu'à encourager et valoriser leur mobilisation au service de causes d'intérêt général. Par les enseignements issus des

expérimentations, le FEJ éclaire les futures politiques publiques en faveur des jeunes et outille les acteurs de terrain.



Évaluer : réaliser des travaux d'évaluation d'actions publiques

L'INJEP réalise ou contribue à la réalisation, seul ou en partenariat, d'activités spécifiques d'études, d'évaluation, d'observation ou d'expertise d'actions publiques, principalement en faveur des jeunes. Comme pour les études, ces activités de production de connaissances peuvent être développées en réponse à des commandes ministérielles ou interministérielles, à travers la coopération avec des partenaires académiques ou associatifs, ou encore par la réponse à des appels d'offres.

Mission de pôle de ressources et d'expertise

En tant qu'observatoire, l'INJEP constitue aussi un pôle de ressources et d'expertise pour les acteurs de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport, les assemblées parlementaires et les instances de représentation de la société civile. Il s'agit pour l'institut d'animer le débat public, c'est-à-dire faire circuler les idées en prenant appui sur sa position d'interface entre les différents acteurs ; d'animer le transfert de connaissances c'est-à-dire de contribuer à la montée en compétences des acteurs du champ.



Mettre à disposition les connaissances : faciliter l'accès aux connaissances existantes pour l'ensemble des acteurs

L'INJEP a pour fonction de rassembler, diffuser et valoriser les connaissances disponibles sur les jeunes, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et sur le sport, ainsi que sur les politiques publiques associées. Il met à disposition du public un ensemble de connaissances afin de faciliter l'accès aux connaissances existantes pour l'ensemble des acteurs. Cette mise à disposition passe préalablement par une activité importante de synthèse des connaissances disponibles. L'INJEP réalise par ailleurs des activités de veille documentaire sur ces sujets.

L'INJEP noue des conventions de partenariat réalisées avec des associations, des collectivités et de nombreuses universités ou pôles de recherche et qui donnent lieu à la publication de rapports, d'articles, d'ouvrages. Il met également à disposition les rapports d'évaluation des projets soutenus par le FEJ et des synthèses visant à capitaliser sur ces expériences.

L'institut a un rôle d'**animation de la recherche** sur les thématiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative et de sport. C'est le cas notamment par le pilotage de la revue à comité de rédaction *Agora débats/jeunesses*. Son comité de rédaction, qui comprend de nombreux spécialistes reconnus de ces thématiques de recherche, constitue également un lieu d'échange et de réflexion. C'est le cas également à travers l'implication active de l'INJEP dans différents réseaux scientifiques, nationaux et européens, ainsi que dans la publication d'articles scientifiques dans des revues reconnues.

Enfin, l'INJEP diffuse sur ses propres supports de publications papier et électronique, ainsi que sur son site et ses réseaux sociaux des connaissances produites en son sein ou par les milieux de recherche et d'expertise.



Animer le débat public : faire circuler les idées en prenant appui sur sa position d'interface entre les différents acteurs

De par son positionnement original, l'INJEP est en mesure de jouer pleinement le rôle d'interface entre les différents acteurs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport. L'Institut propose des lieux d'échanges entre des univers qui manquent généralement de temps et d'occasions pour dialoguer, qu'ils s'agissent du monde de la recherche, des statistiques publiques, des acteurs publics, des professionnels, des collectivités locales, des associations ou encore des jeunes eux-mêmes.

Ainsi, l'INJEP organise tout au long de l'année des événements rassemblant des acteurs variés des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport, créant ainsi des occasions d'échange, de réflexion et de transmission des questions et connaissances récentes dans ces domaines.



Animer le transfert de connaissances : contribuer à la montée en compétences des acteurs du champ

L'INJEP contribue à la construction d'espaces de discussion et de réflexivité sur les pratiques professionnelles dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et du sport. Il participe à mettre en discussion des pratiques en croisant la réflexivité des acteurs engagés dans celles-ci, et celle de chercheurs et de chercheuses investissant les thématiques raisonnant avec ces pratiques. Cela prend la forme d'interventions sur « le terrain », de la formation, de la participation à des conseils scientifiques ou encore à des auditions parlementaires. Il accompagne également les acteurs dans l'évaluation de leurs pratiques à travers différentes formes d'expertise (interventions, participation à des groupes de réflexion, des recherches-action...). Au travers notamment de l'animation de la collection des « Cahiers de l'action », l'INJEP participe à la construction et à la transmission des savoirs professionnels.

L'INJEP dispose enfin d'**un centre de ressources spécialisé** sur les thématiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'animation et du sport. Ouvert à tous, il propose un fonds patrimonial unique en France ainsi qu'une documentation numérique comprenant plusieurs milliers de références consultables sur le web via son catalogue en ligne, Télémaque. ■

UNE ORGANISATION RENOUVELÉE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX D'EFFICACITÉ ET D'INNOVATION

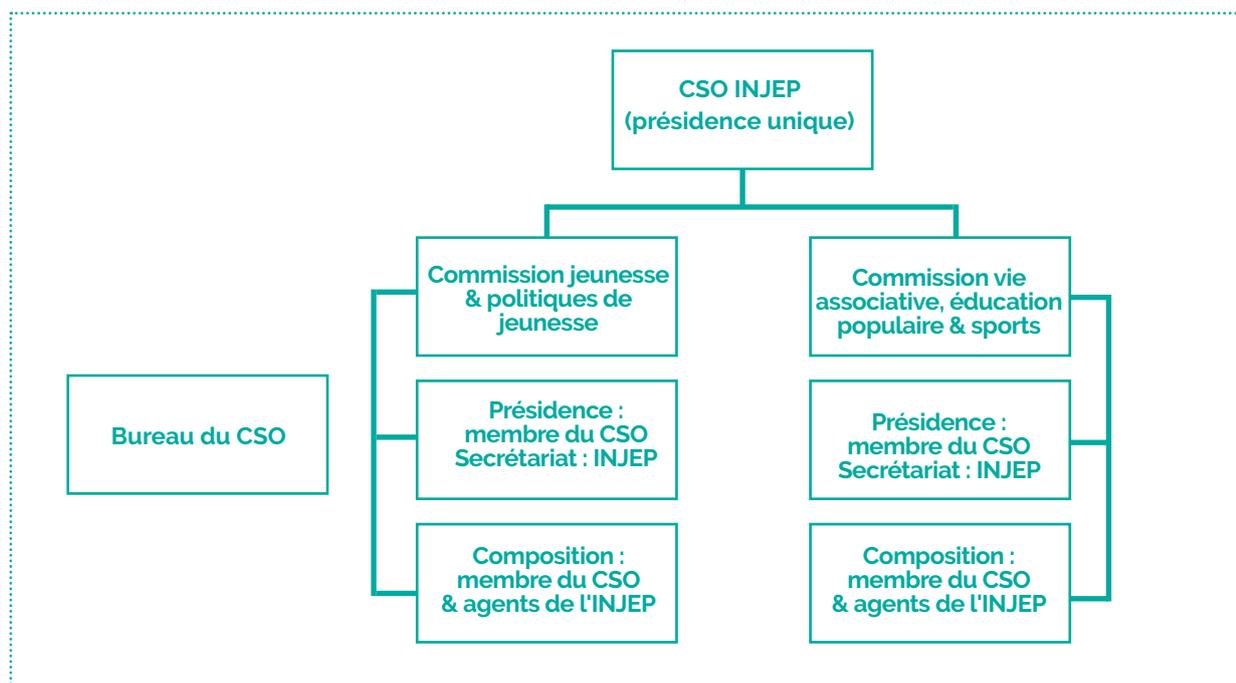
Un conseil scientifique et d'orientation renouvelé pour renforcer le lien avec les partenaires

À l'issue du premier mandat de trois ans du conseil scientifique et d'orientation (CSO) de l'INJEP, il est apparu utile de **réfléchir en profondeur aux modalités d'organisation et de travail du conseil pour renforcer son rôle de soutien au service des activités scientifiques de l'institut**. Une concertation menée avec l'ensemble des agents de l'institut a permis de proposer une nouvelle organisation.

Le mode de fonctionnement antérieur a montré la nécessité de faire travailler ensemble ces collègues dont les compétences sont complémentaires. Il a été ainsi proposé la mise en place de **commissions thématiques** correspondant aux grands champs thématiques des travaux de l'INJEP :

- une commission dédiée à la jeunesse et aux politiques de jeunesse ;
- une commission dédiée aux thématiques de la vie associative, de l'éducation populaire et des sports.

Il n'est pas exclu qu'une commission *ad hoc* puisse être constituée en tant que de besoin sur des sujets spécifiques nécessitant une réflexion collective approfondie.



En termes de composition, chaque commission comprend outre un président désigné parmi les personnalités qualifiées issues du collège scientifique, des membres de chacun des collèges et des agents de l'INJEP.

Saisies par le directeur de l'INJEP en fonction des besoins du service, les commissions ont comme rôles :

- d'informer régulièrement les membres des travaux en cours et à venir sur la thématique et réciproquement de la part des membres du conseil ;
- de présenter les travaux en cours ou les travaux finalisés par leurs auteurs ;
- de discuter les différents travaux de recherche, d'études et d'évaluations menés dans chaque thématique ;
- d'émettre des recommandations méthodologiques si nécessaire pour les expérimentations du fonds d'expérimentation pour la jeunesse ;
- d'échanger en vue d'alimenter les futures orientations des activités qui seront débattues en réunion plénière.

Le CSO est régi par un arrêté et s'appuie sur **un règlement intérieur**. Il est garant du respect de la charte de déontologie du service, qui figure en annexe du projet de service, et à ce titre il peut jouer un rôle de médiation en cas de différend lié à l'autonomie scientifique.

Le conseil scientifique et d'orientation sera ainsi force de proposition et instance de débat sur l'ensemble du périmètre d'activité de l'INJEP comme le prévoit le décret l'instaurant. ■

UN SOCLE DE VALEURS PARTAGÉES

Interrogés dans le cadre de la concertation préalable à l'élaboration du présent projet de service, les agents de l'INJEP ont identifié les principales valeurs de référence auxquelles ils ont témoigné un fort attachement



Sens de l'intérêt général
Intégrité des travaux
Sens du service public
Qualité des travaux

Expertise

Valeurs à continuer à renforcer



Sens de l'intérêt général

Capacité d'anticipation

Transversalité des travaux

Un socle de valeurs partagées qui confère à l'Institut une forte identité, autant qu'il esquisse les contours des actions à mettre en œuvre pour les préserver et les enrichir. ■

ANNEXE :

Charte de déontologie

Préambule

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), constitue, selon les termes du décret du 24 décembre 2015 définissant ses missions, un observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

À ce titre, l'INJEP produit, diffuse et valorise des connaissances portant sur ces trois champs, ainsi que sur le sport. Il développe dans cette perspective une gamme diversifiée d'activités et de produits mobilisant des registres pluriels de métiers (documentation, statistique publique, évaluations/études/ recherches, édition, communication) dans des champs variés (statisticiens, sociologues, politiques, économistes, démographes...) et est amené à coopérer avec une grande diversité d'acteurs, publics et privés. L'INJEP agit également comme pôle de ressources et d'expertise pour les acteurs de jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, pour les assemblées parlementaires et pour les instances de représentation de la société civile.

Ses activités portent par conséquent sur des enjeux sociaux majeurs, liés par exemple à l'intégration sociale des jeunes ou aux inégalités sociales et territoriales, que l'institut est chargé d'éclairer au service de l'intérêt général, imposant qu'une forte exigence soit mise sur la rigueur de ses démarches et sur la pertinence et la qualité de ses productions. Créé au sein du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative, sous le statut de service à compétence nationale, l'institut est rattaché au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. N'étant ni un établissement public, ni une sous-direction d'administration centrale, il dispose d'un positionnement « intermédiaire » au sein du Ministère qui doit aller de pair avec une autonomie scientifique garantissant la qualité de ses produits et d'une autonomie de fonctionnement pour pouvoir coopérer avec ses partenaires. Son statut appelle des règles déontologiques adaptées à ses caractéristiques ainsi qu'à la nature de ses missions et productions.

En particulier, l'institut comprend le service statistique ministériel (SSM) du Ministère en charge de la jeunesse et des sports et certaines de ces activités s'inscrivent dans le cadre du système de la statistique publique. Le SSM conçoit et coordonne, en relation avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) les actions ayant pour objet l'information statistique en matière de jeunesse, de sport et de vie associative. Il collecte les données nationales et exploite les bases de données disponibles dans ces domaines. Il suit les lignes directrices qualité que l'Insee a mises en place, suite à la modification en 2015 du règlement (CE) n°223/2009 relatif aux statistiques européennes pour s'assurer de la qualité des statistiques produites au sein du service statistique public. Les activités du SSM sont régies par la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, ainsi que par le code de bonnes pratiques de la statistique européenne (1)¹.

Le décret du 24 décembre 2015 créant l'INJEP en tant que service à compétence nationale (SCN) fait référence à l'existence d'une charte de déontologie. Il précise que le collège scientifique du conseil scientifique et d'orientation est garant du respect de la charte de déontologie et qu'à ce titre, il joue un rôle de médiation entre les personnels et la direction en cas de différends liés à l'autonomie scientifique.

1. En application du règlement (UE) 2015/759 modifiant le règlement (CE) n°223/2009 relatif aux statistiques

1. En application du règlement (UE) 2015/759 modifiant le règlement (CE) n°223/2009 relatif aux statistiques européennes, les pouvoirs des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique sont renforcés afin de coordonner la production des statistiques européennes et d'améliorer la qualité. En France, le directeur général de l'Insee a étendu le champ de la production statistique concernée à l'ensemble des statistiques nationales produites au sein du système statistique public.

européennes, les pouvoirs des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique sont renforcés afin de coordonner la production des statistiques européennes et d'améliorer la qualité. En France, le directeur général de l'Insee a étendu le

2^e champ de la production statistique concernée à l'ensemble des statistiques nationales produites au sein du système statistique public.

Enjeux et objectifs de la charte de déontologie de l'INJEP

Pour assurer sa crédibilité et sa reconnaissance, l'INJEP élabore une charte de déontologie qui repose sur :

- la garantie d'indépendance et d'objectivité : l'INJEP, de par son positionnement à l'interface des pouvoirs publics, des milieux de recherche et des acteurs de jeunesse, doit produire une expertise neutre, au service de l'intérêt général ;

- la garantie de qualité des processus de travail, des produits, ainsi que des résultats d'évaluations/ études/ recherches/expérimentations : l'INJEP s'engage à respecter le code de bonnes pratiques de la statistique européenne et à rechercher constamment l'amélioration de ses méthodes ainsi que de ses productions et services et à soumettre ceux-ci à une évaluation régulière, non seulement par le conseil scientifique et d'orientation, mais aussi par des experts externes et le respect de labels de qualité (SSM, CNIS, HCERES,...).

La Charte de déontologie énonce les principes déontologiques dictant les conduites de la direction comme celles des agents de l'institut, quelle que soit la nature des activités. Elle s'applique également à tous celles et ceux qui interviennent au nom de l'INJEP, collaborateurs occasionnels ou stagiaires, participant aux activités de l'institut.

Dès lors, elle ne fait pas que fixer le cadre des droits et devoirs réciproques de la direction et des agents et collaborateurs de l'INJEP, mais elle garantit aussi l'indépendance de l'institut à l'égard des interventions politiques et privées externes dans la production et la diffusion de connaissances, en particulier de statistiques, de résultats d'évaluations de politiques publiques, voire de résultats de recherches.

La charte de déontologie de l'INJEP est adossée à un ensemble de règles existantes (code de bonnes pratiques de la statistique européenne ; loi relative à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires ; charte européenne du chercheur...).

Principes déontologiques

Principes communs

Indépendance

L'indépendance professionnelle et scientifique de l'INJEP à l'égard des instances ou services politiques et administratifs ou des opérateurs privés dans le développement, la production et la diffusion des connaissances, des produits et services est une condition essentielle de la crédibilité de l'institut.

Il appartient au directeur de l'INJEP de veiller au respect de ce principe. Pour ce faire, il pourra prendre l'appui du conseil scientifique et d'orientation à travers ses avis

Impartialité et objectivité

L'INJEP exerce ses missions en étant guidé par des considérations scientifiques et professionnelles, au service de l'intérêt général. Il met à disposition du public les informations concernant les méthodes et procédures suivies dans le cadre des enquêtes, évaluations, analyses et recherches. Il rend publics ses résultats et ses productions en toute impartialité et objectivité.

Intégrité

L'INJEP entend réaliser ses missions en l'absence de tout conflit d'intérêt susceptible d'influencer ses travaux et de remettre en cause son impartialité. Il veille à l'intégrité et à la réputation de ses agents dans leur activité professionnelle. Le directeur et les agents de l'INJEP ne peuvent solliciter, accepter ou se faire promettre d'aucune source, ni directement, ni indirectement, des avantages matériels ou immatériels dont l'acceptation pourrait les mettre en conflit avec leurs obligations professionnelles. Ce devoir d'intégrité exclut toute complaisance, tout favoritisme, et toute ingérence dans l'exercice de leurs fonctions.

Obligation de réserve /confidentialité /secret statistique

La liberté d'opinion et d'expression de chacun, y compris à l'extérieur de l'INJEP sur tout support et sur les réseaux sociaux, s'applique dans le cadre légal de la Fonction publique, avec une obligation de réserve, de confidentialité et de neutralité, ce qui impose notamment d'exprimer à chaque occasion, à quel titre, personnel ou institutionnel, se fait l'intervention.

Tous les agents, et en particulier les chargés d'étude, sont soumis en outre à une obligation de confidentialité au titre des données confidentielles auxquelles ils ont accès dans l'accomplissement de leur travail pour le compte de l'INJEP

Les chargés d'études et statisticiens se voient par ailleurs appliquer le principe du secret statistique prévu par le code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Exactitude et fiabilité

Les statistiques produites par le SSM doivent répondre aux exigences d'exactitude et de fiabilité prévues par le code des bonnes pratiques de la statistique européenne.

Les travaux conduits par les chargés d'étude et de recherche doivent répondre aux règles fixées par la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche (2015) : existence de protocoles de recherche permettant la reproductibilité des travaux ; conservation de tous les résultats bruts et de l'analyse de ceux-ci à des fins de vérification éventuelle ; conclusions fondées sur une analyse critique des résultats ; communication des résultats dans leur totalité de manière objective et honnête ; référencement explicite des sources lors de toute production, publication et communication scientifiques.

Pertinence, ponctualité, accessibilité et clarté

La qualité des productions et services de l'INJEP est primordiale pour sa crédibilité. Le directeur de l'INJEP y veillera particulièrement et prendra appui sur les avis du conseil scientifique et d'orientation, et le cas échéant sur des experts extérieurs.

Au-delà de la fiabilité, cet engagement sur la qualité passe aussi par la pertinence des travaux, le respect du calendrier, et par l'accessibilité et la clarté des résultats d'enquête, d'évaluation et de recherche.

Rappel des règles existantes s'appliquant aux SSM

Comme l'indique la charte des SSM du 1er janvier 2010, un des critères importants d'attribution du « label » SSM est l'aptitude à respecter le code des bonnes pratiques de la statistique européenne adopté par le

comité du système statistique européen en septembre 2011. Ce code est composé de 15 principes : l'indépendance professionnelle, le mandat pour la collecte des données, l'adéquation à des ressources, l'engagement sur la qualité, le secret statistique, l'impartialité et l'objectivité, une méthodologie solide, des procédures statistiques adaptées, une charge non excessive pour les déclarants, l'efficacité de l'usage des ressources, la pertinence, l'exactitude et la fiabilité, l'actualité et la ponctualité, la cohérence et la comparabilité, l'accessibilité et la clarté. Le respect de ces principes s'impose par nature au SSM, et plus largement à l'INJEP.

Engagements respectifs de la direction et des agents

Il appartient au directeur de promouvoir ces principes déontologiques dans la réalisation du programme de travail pluri-annuel, découlant des orientations fixées par le projet de service, en privilégiant le dialogue.

Dans cette perspective, la direction s'engage à mobiliser les moyens humains et matériels adéquats et développe une politique soucieuse de la qualité de l'environnement de travail, favorisant le développement des compétences personnelles et collectives, et prenant en compte la diversité des métiers et des parcours professionnels.

A travers ses activités professionnelles, chaque agent doit faire preuve de responsabilité et de loyauté envers la direction et l'institut. Il s'engage, dans les missions qui lui sont confiées à respecter les principes et règles de bonne conduite fixées par la charte, à respecter également ses collègues de travail et les règles collectives de fonctionnement. Rendre compte objectivement à son responsable des résultats obtenus, être ouvert à une démarche de qualité et de développement professionnel continu, participer aux réflexions collectives conduites en interne constituent des modes d'expression de la responsabilité de chaque agent.

Rôle du conseil scientifique et d'orientation

Le conseil scientifique et d'orientation joue le rôle de comité de déontologie. En cas de différends liés à l'autonomie scientifique et plus largement au non-respect de la présente charte, il peut être saisi, sous couvert du directeur, et son arbitrage prend la forme d'avis. En cas de différends concernant le service statistique ministériel, le conseil alerte et transmet ses avis à l'autorité de la statistique publique. ■

L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE (INJEP)

l Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est un service à compétence nationale du ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports, créé par décret n° 2015-1771 du 24 décembre 2015.

■ **L'INJEP c'est à la fois un observatoire producteur de connaissances et un centre de ressources et d'expertise** sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport.

■ **Son positionnement : à la croisée des univers de la recherche, des statistiques publiques, des élus ou professionnels.** L'INJEP est un expert de référence capable de produire des données et analyses qui bénéficient à la fois des apports de la recherche et de l'expérience de terrain. Grâce à ce positionnement spécifique, il joue un rôle de passerelle entre les différents acteurs.

■ **Sa mission : contribuer à améliorer la connaissance** dans ces domaines par la production de statistiques et d'analyses, l'observation, l'expérimentation et l'évaluation.

■ **Son ambition : partager cette connaissance** avec tous les acteurs et éclairer la décision publique.

■ **Une équipe pluridisciplinaire : regroupant près de 50 agents,** l'INJEP bénéficie d'une diversité de compétences allant de la statistique publique, à la recherche, l'expérimentation et l'évaluation, en passant par les métiers de la documentation et de la communication.